



**DOCUMENT DE BASE**

**ATELIER POUR LES POINTS FOC AUX NATIONAUX DES PAYS LES MOINS  
AVANCÉS (PMA)**

*organisé par*

**le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés  
(PMA), les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en  
développement (OHRLLS)**

*en collaboration avec*

**CNUCED, PNUD, UNDESA et BANQUE MONDIALE**

17 – 21 Mai 2004

New York

## Introduction

L'atelier de cinq jours pour les points focaux nationaux des PMA sur l'exécution du programme d'action de Bruxelles est organisé par le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (OHRLLS), en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales (DESA) et la Banque Mondiale en réponse à la demande du groupe des PMA et aussi pour le suivi des objectifs de la troisième conférence des Nations Unies sur les PMA tenue en mai 2001 à Bruxelles.

2. Le programme d'action pour les PMA (BPOA) pour la décennie 2001-2010 adopté lors de cette conférence, fournit un cadre de partenariat globale entre les PMA et leurs partenaires au développement pour " accélérer la croissance économique, et le développement durable des PMA, et atténuer la marginalisation... et leur permettre d'intégrer avantageusement l'économie globale (A/CONF.191/11, 8 juin 2001, partie II). L'objectif primordial du Programme est «d'obtenir des progrès substantiels en vue de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim et de promouvoir le développement durable des PMA". À cet effet, les PMA et leurs partenaires au développement ont pris des engagements communs basés sur des responsabilités partagées mais différenciées dans un certain nombre de domaines. Ces engagements sont les suivants :

**Engagement 1** – Encourager une action axée sur la population : par l'élaboration et l'exécution de stratégies de réduction de la pauvreté, l'adoption de mesures visant à placer les PMA sur la voie de la croissance accélérée et le développement durable, tout en assurant la distribution équitable des avantages de la croissance économique;

**Engagement 2** – Bonne gouvernance aux niveaux national et international : en soutenant activement la cause de l'intégrité, de la responsabilité, de la transparence, et de la bonne gouvernance démocratique aux niveaux national et international;

**Engagement 3** – Renforcer les capacités humaines et institutionnelles : avec l'accent mis sur le perfectionnement de l'alphabétisation, la santé, la nutrition, et les normes d'hygiène, et l'adoption des politiques saines sur la population et la santé reproductrice;

**Engagement 4** – Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation : en investissant dans le développement des infrastructures, en favorisant les connaissances en informatique, et en tirant profit des avancées en technologies de l'information et de la communication;

**Engagement 5** - Renforcer le rôle du commerce dans le développement : spécifiquement, en adoptant des mesures destinées à augmenter la part des PMA dans le commerce mondial, en assurant l'intégration croissante des PMA dans les marchés extérieurs, tout

en diversifiant la base économique de telle sorte que les contributions des secteurs non commerciaux au PIB continuent à croître) ;

**Engagement 6** - Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement (par l'adoption de mesures conçues pour protéger l'environnement, et réduire la vulnérabilité des PMA à l'impact de la dégradation environnementale, des émissions de gaz, de la sécheresse, de la désertification, de l'élévation du niveau de la mer, et des déchets toxiques; et

**Engagement 7** – Mobiliser les ressources financières : en fournissant un environnement politique, juridique et de bonne gouvernance qui favorise et soutient la confiance des investisseurs, et encourage la mobilisation de ressource.

3. En plus des domaines prioritaires énumérés ci-dessus, le BPOA a identifié quelques questions intersectorielles, notamment, l'élimination de la pauvreté, l'égalité entre les sexes, l'emploi, la gouvernance nationale et internationale, le renforcement des capacités, le développement durable, les problèmes particuliers des pays enclavés et aux petits Etats en développement sans littoral, et les défis à relever par les PMA touchés par les conflits.

4. L'atelier proposé fait partie intégrante des différents mécanismes de suivi, de mise en œuvre, de surveillance et d'examen prévus par le BPOA (voir la partie III du document A/CONF.191/11). Reconnaisant que l'accomplissement des objectifs fondamentaux dépend de l'efficacité des mécanismes de suivi, la conférence a en particulier souligné que

"Le succès des PMA dans la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau national dépendra, entre autres, de la capacité humaine, institutionnelle et technique efficace liée à la politique de développement, de surveillance, d'exécution et de coordination mise en place".

5. Parmi les questions que l'atelier abordera figurent celle de savoir à quel point les mesures appropriées et efficaces ont été instituées au niveau national afin d'établir et de renforcer les capacités pour l'exécution du programme, et pour favoriser les liens et les synergies avec d'autres programmes de développement tels que le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), le CCA/ UNDAF, le NEPAD, et les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Également, les questions sur la surveillance et de l'évaluation seront discutées.

6. Une leçon importante des expériences passées des Nations Unies est qu'il est plus facile d'adopter un programme d'action que d'assurer son exécution avec succès. La conférence de Bruxelles note avec consternation que 10 ans après l'adoption du programme d'action de Paris par la deuxième conférence des Nations Unies sur les PMA en 1990, "les objectifs et les buts fixés n'ont pas été atteints." La plupart des PMA ont poursuivi des programmes de réformes économiques peu de temps après le lancement du programme d'action de Paris. Leurs efforts n'ont pas donné les résultats escomptés. Parmi les obstacles à la réalisation du programme de Paris figurent la diminution des ressources, l'endettement lourd et insoutenable, la chute ou la volatilité des cours de

matières premières, les entraves au commerce, le manque de diversification des exportations, et l'accès limité aux marchés pour les produits principaux des PMA, et enfin les contraintes liées à la production.

7. Si les capacités nationales pour la surveillance, la publication des rapports sur l'état des progrès avait été développée, la plupart des contraintes énumérées ci-dessus auraient été prévues, et des mesures réparatrices appropriées pourraient avoir été instituées. Malheureusement, comme reconnu dans le premier rapport du Secrétaire Général sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du BPOA (A/58/86-E/2003/81), les leçons enseignées par le programme d'action de Paris n'avaient pas été suffisamment absorbées. Peu de PMA ont mis en place les mécanismes nationaux que la Conférence de Bruxelles a considérés comme nécessaire à l'exécution réussie du programme d'action. Spécifiquement, les mécanismes pour l'exécution, le suivi et la surveillance du programme sont faibles ou inexistantes.

8. C'est dans ce cadre d'une capacité limitée des PMA pour la mise en oeuvre, la publication des rapports sur l'état des progrès, la surveillance et l'évaluation du BPOA que l'atelier a été organisé afin d'assurer la participation effective des points focaux à l'examen global du Programme.

## **Objectifs**

9. À la lumière des observations antérieures sur les problèmes rencontrés au cours de l'exécution du BPOA, OHRLLS a convenu, à la demande du groupe des PMA, d'organiser un atelier pour les points focaux nationaux avec l'appui et la collaboration des principales agences du système des Nations Unies: CNUCED, PNUD, UNDESA et Banque Mondiale. L'objectif fondamental de l'atelier est de développer les capacités nécessaires pour le suivi et la publication des rapports sur les progrès de la mise en oeuvre du BPOA au niveau national, et renforcer la capacité nationale pour la participation à - en particulier, Conseil Economique et Social (ECOSOC) et Assemblée générale - l'examen intergouvernemental de l'exécution global du programme.

10. Les objectifs spécifiques de l'atelier sont :

(a) fournir un forum pour l'échange des idées et le partage des expériences nationales, y compris les leçons et les meilleures pratiques dans l'exécution, l'évaluation, la surveillance, et l'examen du BPOA ;

(b) établir des liens entre le BPOA et d'autres programmes de développement au niveau national, régional et global comme le DSRP, CCA/UNDAF, NEPAD et ODM ;

(c) identifier les rôles et les responsabilités de diverses parties prenantes nationales dans le suivi et l'exécution efficace du BPOA;

(d) établir les bases d'un consensus sur des méthodologies pour surveiller et évaluer la mise en œuvre nationale du BPOA et les exigences des rapports sur l'état des progrès;

(e) établir la base d'un réseau des points focaux nationaux des PMA et introduire les éléments pour la création d'un réseau de communication autour du BPOA; et

(f) identifier les obstacles, les contraintes, les défis naissants et les questions relatives à la mise en œuvre du BPOA.

## **Structure et contenu**

11. L'atelier comportera des présentations, chacune portant sur un des engagements du BPOA. En plus des discussions aux sessions plénières, l'atelier permettra d'examiner en profondeur des questions spécifiques dans des groupes de travail. Les thèmes à discuter aux sessions plénières et/ou dans les groupes de travail comprennent, mais ne sont nullement limités à, ce qui suit :

- BPOA comme cadre de partenariat, engagements, buts et principes de base ;
- Liens entre BPOA et d'autres programmes de développement;
- Rôles de diverses parties prenantes de la mise en œuvre du BPOA aux niveaux national, régional et global;
- Expériences nationales de l'exécution, la surveillance, l'examen et l'évaluation du programme : leçons et meilleures pratiques;
- Méthodologie de surveillance et d'évaluation ;
- Guide de rapport de suivi;
- Réseau entre les points focaux des PMA et ceux des Nations Unies.

## **Méthodologie**

12. L'atelier sera organisé suivant les méthodes formelles de conférence et des techniques participatives.

## **Résultats escomptés**

13. Les recommandations attendues des participants portent sur :

- (a) La méthode de surveillance de la mise en œuvre du BPOA;
- (b) Les guides pour le compte rendu de l'exécution du programme;
- (c) Les rôles et les responsabilités des points focaux et des forums nationaux dans le suivi et l'exécution du BPOA;
- (d) Les éléments de la base de données sur les meilleures pratiques et les leçons concernant le BPOA

## **Indicateurs de succès**

13. Ce qui suit compte parmi les indicateurs probables de la réalisation des objectifs de l'atelier :

- L'évaluation par les participants de la pertinence et de l'utilité de l'atelier, et la bonne couverture des thèmes par les personnes ressource
- L'augmentation des forums nationaux;
- Intégration du BPOA dans les stratégies, les politiques et les programmes de développement des PMA ;
- Changements remarquables de la qualité et de la quantité des contributions des PMA au rapport du Secrétaire Général au Conseil Economique et Social (ECOSOC), et à l'Assemblée Générale.